



DES LOCAUX COLLECTIFS SUR UN QUARTIER ? UNE EXPÉRIENCE DE GESTION CONJOINTE UTILISATEURS/INSTITUTIONS

À Parilly, (2600 logements sociaux, ville de Bron) se posait la question de l'animation et de la gestion des locaux collectifs. Les expériences de gestion antérieures (associatives, municipales, ou par le centre social) s'étaient essouffées ou avaient échoué suite à des dégradations ou des dysfonctionnements. La dynamique et la réflexion partenariales mises en place dans le cadre du Développement Social Urbain ont reposé la question d'un mode de gestion responsabilisant afin de retrouver des espaces de rencontre et d'animation nécessaires sur le quartier.

Dès 1991 un comité de gestion partenarial (CG) s'est mis en place. Constitué entre autres des utilisateurs potentiels des locaux, ce comité a fédéré les énergies. Il a permis la discussion et la concertation.

Il s'est agi de trouver une démarche pragmatique pour mettre ces locaux à disposition des associations ou des groupes d'habitants du quartier. Il y avait bien des locaux, mais géographiquement éloignés les uns des autres : un espace central d'animation ("La Galaxie") de 350m², une salle de permanence de 22 m², un studio de danse de 50 m², différents locaux éparpillés de 60, 120, 80 m²... L'embauche d'une personne reconnue sur le quartier et à même d'assurer une présence minimum lors de l'utilisation s'est avérée indispensable. Deux "permanents des locaux" ont été embauchés pour accueillir le public, rappeler les règles... : Monsieur S. en 1991 à temps plein, suivi de Madame C. en 1992 à mi-temps.

Dans la phase expérimentale, le centre social a servi de support de gestion pour l'embauche. Le pilotage était assuré par le comité de gestion. Le financement du premier poste a été pris en charge par une subvention du FAS, au titre de la procédure "sites pilotes pour l'intégration". Pour le second, la ville finançait déjà des vacations d'étudiants les week-ends. Elle a transféré ses financements sur un poste à mi-temps. Ces deux postes ont été intégrés à la mairie courant 1993 sous forme contractuelle.

Les permanents des locaux et le comité de gestion forment un dispositif bien articulé dont la dynamique réside dans sa souplesse et dans l'implication au sein du comité de gestion de toutes les associations ou groupes d'habitants utilisateurs.

UN COMITÉ DE GESTION DES LOCAUX COLLECTIFS

Le comité de gestion est composé d'un élu (projet de quartier), d'un technicien municipal, de la Directrice du service "jeunesse, associations, culture", de l'agent de développement social, du Directeur du centre social, d'un éducateur de prévention, de l'animateur technique, et surtout d'un représentant de chaque association ou groupe d'habitants utilisateur des différents locaux qui sont en 1995 au nombre de 12.

Son rôle est d'analyser les demandes d'utilisation, d'établir un planning, de régler les litiges éventuels et d'assurer le suivi des permanents des locaux.

L'implication des utilisateurs tour à tour décideurs et demandeurs engage une responsabilité collective. Ce système injecte une clarté dans les modes de décisions.

Une procédure souple mais assez précise est instaurée. Les demandeurs établissent une demande au moins 15 jours à l'avance et nomment un responsable dans leur groupe. Ils présentent ce qui va se faire au comité de gestion. Une fois l'accord donné, liberté leur est laissée pour l'utilisation des locaux, dans le respect du règlement intérieur (entretien, ponctualité, contenu ni politique ni religieux...). Aucune clé n'est laissée à disposition. Les permanents gèrent les entrées et les sorties.

DISPONIBILITÉ, PROFESSIONNALISME, QUALITÉS DE RELATIONS HUMAINES...

Les deux permanents ont pour mission de faire respecter le planning établi par le CG et de veiller au respect de la bonne utilisation des

Reproduction autorisée sous réserve de mention du producteur et de citation exhaustive



locaux. Pour cela ils sont présents avant et après chaque utilisation (clés, surveillance, état des lieux) et se réfèrent au règlement intérieur. En cas de problème, ils avisent leur responsable et le comité de gestion. Ils assurent un entretien de fond hebdomadaire. Enfin, Monsieur S. est présent pendant l'ouverture de La Galaxie aux jeunes deux fois par semaine jusqu'à 22 h. Bien qu'il n'ait pas de mission d'animation, c'est lui qui assume la responsabilité d'accompagner ces groupes souvent informels.

Compte tenu de l'éparpillement des locaux sur Parilly, cette mission demande aux permanents une disponibilité importante tant pour les horaires que pour les déplacements.

L'éventail de leurs compétences va des aspects techniques (petit entretien, nettoyage...) à des capacités relationnelles que ce soit pour l'accueil du public ou le contact avec les jeunes du quartier. Monsieur S. avait effectué quelques vacations d'animation au centre social et a aussi des compétences dans l'entretien, l'électricité et la vidéo... Madame C. est mère de famille reconnue sur le quartier, la cinquantaine d'années avec une expérience dans le nettoyage. Le bon fonctionnement est très lié à leur personnalité. Si leur fonction est

intitulée "agents d'accueil et de surveillance", elle comporte en plus une forte dimension relationnelle avec les habitants du quartier. Une des difficultés d'exercice de leur mission tient à leur résidence sur le quartier. Cette proximité, même si elle a pu, au départ, favoriser l'installation de leur légitimité vis-à-vis des habitants et des jeunes, peut les amener à avoir du mal à se positionner au cours de leur travail : habitant ou professionnel ? Ils sont alors très isolés pour prendre le recul nécessaire.

Pourquoi cela marche ?

- La participation obligatoire aux décisions du comité de gestion des utilisateurs, une prise en charge de chacun dans le respect des autres.
- Le suivi de l'état des locaux, l'entretien par des professionnels, évite la dégradation.
- La personnalité des permanents des locaux reconnus sur le quartier.

Des interrogations

- Arriver à conserver la dynamique du comité de gestion et ne pas entrer dans une animation strictement municipale de celui-ci.
- Comment va être envisagé le déroulement de carrière des permanents ? Peuvent-ils réellement imaginer occuper longtemps ce type d'emploi très lié à la fois à leur personnalité et à la reconnaissance des habitants ?

Mots clés : équipement de quartier, gestion de proximité, habitant

Rédacteur : CR•DSU - Christine AULAGNER, octobre 1995

Coproduction : CR•DSU - 4 rue de Narvik - BP 8054 - 69351 Lyon cedex 08 - Tél. : 33 (0)4 78 77 01 43

Fax : 33 (0)4 78 77 51 79

HABITAT-FORMATION - 12 rue Poncelet - 75017 PARIS - Tél. : 33 (0)1 44 15 14 00

Reproduction autorisée sous réserve de mention du producteur et de citation exhaustive